



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

DESTINATION: Clubs et Comités (District - Région - National)

CONTENU

1 Montants portés en compte par la F.R.B.B	2
1.1 Cotisations	2
1.2 Suppléments	2
1.3 Participation catégorie Honneur	2
1.4 Frais administratifs	3
2 Indemnités fixes payées par la F.R.B.B	4
2.1 Déplacement pour les réunions	4
2.2 Direction sportive	4
2.3 Arbitres	4
2.4 Multidisciplines	5
2.5 Coupe de Belgique	6
2.6 Compétitions internationales par joueur délégué par la F.R.B.B	6
2.7 Compétitions internationales organisées en Belgique	7
2.8 Délégué(s) officiel lors des compétitions internationales	7
3 Sommes mises à la disposition par la F.R.B.B	8
3.1 Catégorie Honneur + Supérieure + Excellence + A.J.A.	8
3.2 Toutes les autres catégories	8
3.3 Finales Nationales Coupe Willy Meulders/Régions, Alexis et Mixte	8
3.4 I.N.T.M.	8
3.5 I.N.S.M.	8
4 Récupération des frais "sport"	9
4.1 Formulaires	9
4.2 Destination des formulaires	9
5 Assurances comprises dans l'adhésion à la F.R.B.B	10
5.1 Domaine d'activité et conditions	10
5.2 Garanties	10
6 Administration – Frais	11
6.1 Formulaires	11
6.2 Explication des différentes rubriques	12
6.3 Frais de déplacement	13
6.4 Investissements: (achat de matériel)	13
6.5 Economat de la F.R.B.B	13
7 Informations pour le trésorier régional	14
7.1 Décomptes avec les clubs	14
7.2 Tournois	14
7.3 Règlements des frais "sport"	14
8 Remarques	15
9 Adresses Utiles	16



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

1 Montants portés en compte par la F.R.B.B.

1.1 Cotisations :

1.1.1 Des cercles :

€ 35,00 assurance Ethias « tous risques »

€ 65,00 par licence F.R.B.B. pour les membres de plus de 19 ans (juniors et seniors)

€ 25,00 par licence F.R.B.B. pour les membres de moins de 19 ans. (1)

€ 20,00 par licence « petite carte » F.R.B.B. (les dirigeants doivent avoir une licence normale. Pour les clubs, ceci signifie que le président, le secrétaire, le trésorier et le directeur sportif doivent avoir une licence normale du club concerné) (2)

La licence annuelle: en cas de perte d'une licence, un montant de € 5,00 sera réclamé pour la nouvelle.

(1) La définition des membres de moins de 19 ans est, ne pas avoir atteint cet âge le 1 septembre au début de l'année sportive en question.

(2) Voir article 1.3.1.2. du R.O.I.

1.1.2 Membres de soutien individuel

(art. 1.4 ROI) : minimum € 125,00 par licence.

1.2 Suppléments :

1.2.1 I.N.T.M. :

Contribution du club : € 60,00 par équipe inscrite à l'I.N.T.M.. (Coupe d'Europe)

1.2.2 I.N.S.M. :

Contribution du club : € 60,00 par équipe inscrite à l'I.N.S.M.. (Coupe d'Europe)

1.2.3 Coupe de Belgique :

€ 13,00

par joueur et par format.

1.2.4 Interclubs Mixtes et Alexis + Coupe Willy Meulders (Région) – (tous les modes de jeu et formats)

€ 25,00 par équipe avec un maximum de 12 équipes par modes de jeu et formats et par région.

1.3 Participation catégorie Honneur :

€ 40,00 pour la libre - le cadre - la bande – 5quilles

€ 50,00 pour les trois bandes.

€ 40,00 pour le billard artistique.



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

1.4 Frais administratifs :

1.4.1 En cas de forfait:

1.4.1.1 *District et Régional: selon les directives du district ou de la région.*

1.4.1.2 *National : voir cadre ci-dessous.*

National	Eliminatoires:	Forfait excusé	€ 30,00
		Forfait non-excuse	€ 90,00
	Finale:	Forfait excusé	€ 30,00
		Forfait non-excuse	€ 90,00
Championnat de Belgique		Forfait excusé	€ 75,00
		Forfait non-excuse	€ 150,00
Coupe Willy Meulders, Régionales, Alexis et Mixte		Forfait excusé	€ 30,00
		Forfait non-excuse	€ 90,00
Tournois ou Coupes		Forfait excusé	€ 15,00
		Forfait non-excuse	€ 40,00
Coupe de Belgique	Eliminatoires nationales	Forfait excusé	€ 30,00
		Forfait non-excuse	€ 90,00
	Finale	Forfait excusé	€ 75,00
		Forfait non-excuse	€ 150,00
INTM – INSM	Equipe incomplète ou composition erronée		€ 20,00
	Forfait pour une rencontre		€ 125,00
	Forfait général après publication du calendrier		€ 400,00
	Feuilles de matches pas reçues deux jours après la rencontre – le montant indiqué sera doublé après chaque récidive		€ 7,50

Le retrait après inscription pour les disciplines avec organisation

d'éliminatoires Nationales directes: Retrait plus tard que trois mois avant la date de compétition prévue au calendrier et avant la publication de ce dernier, entraîne des frais administratifs de € 10,00.

Le retrait après la publication du calendrier est considéré comme forfait excusé.

En cas de forfait le deuxième jour de la compétition (averti ou non-averti) le montant de l'amende est doublé.

1.4.2 Cautions pour appel en procédure disciplinaire et/ou de procédure : €85,00

1.4.3 Retard de paiements :

1.4.3.1 *Envoi d'un rappel : montant à payer, majoré de € 10,00 de frais administratifs.*

1.4.3.2 *Lors d'une mise en demeure, 10%, du montant facturé, seront calculés et comptabilisés, ce avec un minimum de €25,00.*



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

2 Indemnités fixes payées par la F.R.B.B.

Remarque : Les versements seront uniquement effectués sur un compte en banque.

2.1 Déplacement pour les réunions :

Indemnisation des frais de déplacement: 0,25€aukm,uniquement sur base de la liste de présence signée et, uniquement, pour les membres du ou des:

- Organe d'Administration.
- Comité Directeur.
- Commissions Nationales.
- Les déplacements en mission pour la F.R.B.B.

2.2 Direction sportive:

2.2.1 Par direction sportive, on entend: le directeur sportif de service.

2.2.2 Par "km", on entend: l'indemnité de déplacement qui est, toujours, de 0,25 € au km. Le déplacement, aller/retour, doit être de 10 km minimums. En dessous des 10 km, il n'y a pas d'intervention.

2.2.3

Honneur	Eliminatoires nationales Championnat de Belgique	pas d'indemnité € 50,00 par jour + km
Catégorie Supérieure	Eliminatoires nationales Finale nationale	pas d'indemnité € 25,00 par jour + km
Excellence	Eliminatoires nationales Finale nationale	pas d'indemnité € 25,00 par jour + km
Autres catégories et Interclubs	Finale nationale	€ 25,00 par jour + km

2.3 Arbitres:

2.3.1 **Artistique:** Championnats de Belgique : voir 2.3.2

2.3.2 **Honneur et Supérieure, Honneur:** (éliminatoires nat. et multis / finales nat.)
€ 10,00 par match + 0,25 €/ km – si covoiturage + 0,10€/km pour le chauffeur

2.3.3 **Excellence et première catégorie** (éliminatoires nat. et finales nat.)
€ 8,00 par match + 0,25€/km – si covoiturage + 0,10€/km pour le chauffeur

2.3.4 **Autres catégories:**

2.3.4.1 *Finale régionale: pas d'indemnité du national.*

2.3.4.2 *Finale nationale :*

€ 8,00 par match + 0,25 €/ km – si covoiturage + 0,10€/km pour le chauffeur

Interclubs (Coupe Willy Meulders/Régions, Alexis + mixte PB)

Finale nationale: € 8,00 par match + 0,25 €/ km – si covoiturage + 0,10€/km pour le chauffeur



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

2.3.5 Concernant les Multi's et la CDB, les kms réels sont payés avec un maximum 50€/jour pour les arbitres qui font le trajet tous les jours.

Multidisciplines :

- 2.4.1 Direction sportive :
Indemnisation par jour : €50,00
Indemnisation par nuitée : €50,00
Indemnisation déplacement : €0,25/km
- 2.4.2 1 chef arbitre:
Indemnisation par jour : €30,00
Indemnisation par nuitée : € 50,00
Indemnisation déplacement : €0,25/km
- 2.4.3 Arbitres :
Indemnisation par nuitée : € 50,00
Indemnisation déplacement : €0,25/km – si covoiturage + 0,10€/km pour le chauffeur
- 2.4.4 Comité organisateur :
Indemnisation par jour : € 30,00
Indemnisation par nuitée : € 50,00
Indemnisation déplacement : €0,25/km
- 2.4.5 Prix attribués aux finalistes :
Libre - Bande – Cadre 47/1, 47/2, 71/2 :
1^{er} : 700,00€
2^{ème} : 500,00€
3^{ème} : 400,00€
4^{ème} : 300,00€
Soit par mode de jeu, un total de 1900,00€
- Trois Bandes :
1^{er} : 1100,00€
2^{ème} : 700,00€
3^{ème} et 4^{ème} : 475,00€ (chacun)
5^{ème} au 8^{ème} : 325,00€ (chacun)
9^{ème} au 16^{ème} : 150,00€ (chacun)
17^{ème} au 32^{ème} : 100,00€ (chacun) soit pour le mode de jeu, total : 6850,00€
- 5 Quilles :
1000,00€ : 1^{er} : 250,00€ - 2^{ème} : 220,00€ - 3^{ème} : 200,00€ - 4^{ème} : 150,00€ - 5^{ème} & 6^{ème} : 90,00€
- Dames :
700,00€ : 1^{ère} : 250,00€ 2^{ème} : 200,00€ 3^{ème} : 150,00€ 4^{ème} : 100,00€
- Juniors :
Voir « Jeunesse »
- Artistique :
Voir jeu de série. (si 5^{ème} joueur : 200,00€)



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

2.5 Coupe de Belgique : Organisation FRBB

2.5.1 Direction sportive:

Indemnisation par jour : € 50,00,
Indemnisation par nuitée : € 50,00
Indemnisation déplacement : € 0,25/km

2.5.2 1 chef arbitre:

Indemnisation par jour : €30,00
Indemnisation par nuitée : € 50,00
Indemnisation déplacement : €0,25/km

2.5.3 Arbitres : € 6,00 par set

Indemnisation par nuitée : € 50,00
Indemnisation déplacement : € 0,25/km – si covoiturage + 0,10€/km pour le chauffeur

2.5.4 Prix attribués aux finalistes :

Petit Billard

1^{er} : 625,00€
2^{ème} : 425,00€
3^{ème} : 325,00€
4^{ème} : 250,00€
5^{ème} : 175,00€
6^{ème} : 150,00€
7^{ème} : 125,00€
8^{ème} : 100,00€

Éliminés au 1^{er} tour : 30,00€ chacun
Éliminés au 2^{ème} tour : 60,00€ chacun

Grand Billard

1^{er} : 1250,00€
2^{ème} : 850,00€
3^{ème} : 650,00€
4^{ème} : 500,00€
5^{ème} : 350,00€
6^{ème} : 300,00€
7^{ème} : 250,00€
8^{ème} : 200,00€

Éliminés au 1^{er} tour : 60,00€ chacun
Éliminés au 2^{ème} tour : 120,00€ chacun

2.6 Compétitions internationales par joueur délégué par la F.R.B.B.

2.6.1 €50,00 par jour (jours effectifs de compétition) + un jour + €0,25/ km ou €80,00 par jour (jours effectifs de compétition) + 1 jour + € 0,25/km à la présentation de la facture originale de l'hôtel.

2.6.2 Le cas échéant: remboursement du droit d'inscription mais uniquement pour le joueur ou l'équipe délégué(e) officiellement.

2.6.3 Droit sur un ticket de vol si la distance, aller-retour, dépasse les 1.500 km. aller/retour. Si le déplacement est à charge de la F.R.B.B. la réservation d'un vol doit être discutée avec la F.R.B.B. par la voie du Secrétaire national, éventuellement, une décision sera prise par l'Organe d'Administration. Le trajet maison/aéroport/maison ne donne droit à aucune indemnisation.

2.6.4 Si le trajet est supérieur à 1500 kms.aller/retour, il est demandé le déplacement en avion. Les kms réels, en voiture, seront indemnisés **AU MAXIMUM 375€** et la différence sera à charge du joueur ou de l'équipe délégué(e).



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

2.6.4.1 Seniors

2.6.4.1.1 Si le joueur, étant Champion d'Europe, est un Belge, dans n'importe quelle discipline, participe à un C.E. suivant, il obtient la même indemnisation que le représentant Belge. (Champion de Belgique en titre) S'il s'agit de la même personne, il n'y a qu'une seule indemnisation.

2.6.4.1.2 Pour un Championnat du Monde, le meilleur classé du dernier Championnat d'Europe, dans la discipline, sera délégué. Si le Champion du Monde est un Belge, dans n'importe quelle discipline, qui participe à un C.M. suivant, il obtient la même indemnisation que le représentant Belge (champion de Belgique en titre) après déduction de l'intervention de l'organisateur. S'il s'agit de la même personne, il n'y a qu'une seule indemnisation.

2.6.4.2 Jeunesse et juniors

2.6.4.2.1 Pour le C.E. Equipes de clubs Jeunesse, un seul véhicule, par équipe participante, sera indemnisé: un accompagnateur du club et les trois joueurs. Si plusieurs équipes participent, un délégué national peut être désigné en supplément.

2.6.4.2.2 Pour les C.E. individuels Jeunesse et Juniors, une chambre simple, double ou triple sera remboursée au coût réel. Pour le déplacement maximum une voiture sera remboursée, en principe, il s'agit de l'accompagnateur – coach. Pour les déplacements en avion les mêmes règles que ci-dessus (2.6.3) sont d'application. Les jeunes reçoivent en supplément € 20,00 par jour de compétition pour frais généraux...

Cette indemnisation ne sera pas attribuée aux joueurs dans le cas où ces compétitions en Belgique sont dotées de prix en argent.

2.7 Compétitions internationales organisées en Belgique.

2.7.1 Les frais d'une organisation internationale, en Belgique, sont, intégralement, à charge de l'organisateur.

Une intervention de la F.R.B.B. peut, éventuellement, être demandée pour l'arbitrage avec un maximum de € 500,00 par organisation.

Cette intervention sera mise au point, cas par cas, et être reprise dans une convention entre l'organisateur et la fédération.

Le formulaire standard à cette fin, est disponible chez le Secrétaire National

2.7.2 Les indemnisations se chiffrent au minimum à :

2.7.2.1 *Directeur sportif* : € 50,00 par jour + € 0.25 km et éventuellement hébergement.

2.7.2.2 *Arbitres* : € 10,00 par match + € 0.25 km.

2.8 Délégué(s) officiel(s) lors des compétitions internationales :

2.8.1 € 40,00 par jour + € 0,25 / km ou € 80,00 par jour + € 0,25/km à la présentation de la facture originale de l'hôtel.

2.8.2 A droit à un ticket d'avion si la distance est de plus de 1.500 km, aller/retour. (+ art.2.6.3 à 2.6.4)



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

3 Sommes mises à la disposition par la F.R.B.B.

3.1 Catégorie Honneur + Supérieure + Excellence + A.J.A.

3.1.1 Arrangement spécial fixé, annuellement, dans le budget, établi par l'Organe d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale. L'arrangement est aussi en fonction du sponsoring disponible.

3.2 Toutes les autres catégories:

3.2.1 Finales régionales individuelles: € 25,00 par joueur (avec un maximum de € 100,00) - Minimum 3 joueurs

3.2.2 Finales nationales individuelles: € 100,00 pour le vainqueur, € 75,00 pour tous les autres participants.

3.2.3 Finales individuelles jeunesse : €60,00 pour le vainqueur, €40,00 pour tous les autres participants ;
Exception faite pour la finale nationale Excellence à 8ième cat.

3.2.4 Disciplines organisées immédiatement au niveau national: €25,00 par joueur éliminé dans la dernière éliminatoire à condition qu'il y ait eu plusieurs tours de jeu.

3.3 Finales Nationales Coupe Willy Meulders/Régions, Alexis et Mixte:

€ 125,00 pour le vainqueur, € 100,00 pour la 2ième place, € 70,00 pour chaque autre équipe participante.
(Maximum 6 équipes en total)

3.4 I.N.T.M.:

1^{ière} Série	1 ^{ier}	€ 500
	En cas de participation à la Coupe d'Europe supplément de	€ 500
2^{ième} Série	2 ^{ième}	€ 375
	En cas de participation à la Coupe d'Europe	€ 500
3^{ième} Série		€ 250
4^{ième} Série		€ 125

Trophées/Coupes : € 320,00



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

4 Récupération des frais “ sport “

4.1 Formulaires :

- 4.1.1 Utiliser, exclusivement, le formulaire 06 pour récupérer tous les frais sportifs au niveau national ou régional.
- 4.1.2 Il existe un formulaire spécial 06/V, bilingue, pour les frais d'arbitrage des éliminatoires nationales.
- 4.1.3 Les formulaires 06/1 F et 06/F, en français et recto verso, sont destinés aux finales régionales ou nationales.
- 4.1.4 Les frais sont payés, SUR PLACE, sous la responsabilité de la direction sportive et chacun signe “pour reçu” à l'endroit indiqué sur le formulaire.
- 4.1.5 Sont, uniquement, remboursés: les frais qui figurent sur les formulaires originaux, dûment remplis.
- 4.1.6 Le Trésorier national refusera tout autre formulaire.

4.2 Destination des formulaires

- 4.2.1 Le trésorier régional: Toutes les dépenses se rapportant aux compétitions nationales et régionales à l'exception des trophées pour les compétitions Jeunesse régionales.
- 4.2.2 Le coordinateur responsable Jeunesse national: Toutes les dépenses pour les compétitions Jeunesse tant régionales que nationales à l'exception des frais d'organisation (direction sportive, arbitrage) des finales jeunesse régionales



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

5 Assurances comprises dans l'adhésion à la F.R.B.B.

5.1 Domaine d'activité et conditions :

- 5.1.1 Assurance sportive (responsabilité civile et dégâts corporels) et assurance volontaires (membres et non- membres)
- 5.1.2 Valable pour le comité de la F.R.B.B.
- 5.1.3 Valable pour les cercles affiliés.
- 5.1.4 Valable pour les membres de la F.R.B.B. et les volontaires non-membres.
- 5.1.5 Cette assurance est en concordance avec les obligations reprises dans la Loi du 5 Juillet 2005 concernant les droits des volontaires.

5.2 Garanties :

- 5.2.1 Dommages corporels : € 5.000.000,00 par cas.
- 5.2.2 Dommages matériels : € 625.000,00 par cas
- 5.2.3 Défense juridique : € 12.400,00 par cas
- 5.2.4 Pour plus de détails voir les annexes : informations générales et formulaire « déclaration » d'accident. Également disponible sur le site web national.

ATTENTION : Afin de pouvoir obtenir le remboursement il est très important de n'utiliser que le nom officiel (comme sur la carte d'identité) des membres.



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

6 Administration – Frais

6.1 Formulaires

6.1.1 Remarques générales

6.1.1.1 *Les frais, provenant de l'exercice de leur fonction, des membres des différents comités ne peuvent être récupérés que par une note de frais dûment remplie.*

6.1.1.1.1 Les membres de l'Organe d'Administration, du Comité Directeur et des Commissions Nationales remplissent un formulaire "comités nationaux" qui sont à transmettre au Trésorier National avec les pièces justificatives adéquates

6.1.1.1.2 Les membres du comité régional (président, secrétaire, trésorier, directeur sportif, coordinateur responsable Jeunesse, responsable arbitres, représentants des districts et, éventuellement, fonctions ajoutées) ainsi que leurs adjoints au niveau district mais limité aux fonctions de directeur sportif adjoint et secrétaire adjoint remplissent le formulaire note de frais "comités régionaux" et le transmettent avec les pièces justificatives au trésorier régional. La région paie, elle-même, tous les frais de fonctionnement (administration, matériel, déplacements et autres)

6.1.1.1.3 Note de frais "Jeunesse" à transmettre au responsable national de la Jeunesse sous les mêmes conditions que reprises ci-après.

6.1.1.2 *Quels frais sont remboursés?*

Uniquement, les frais suivants se prêtent à remboursement:

- Timbres postaux.
- Frais de téléphone: uniquement les 'communications' - pas l'abonnement!
- Communications par fax: pas les appareils.
- Petits frais de bureau et d'administration. (Max. € 125,00)
- Petits achats "divers". (Max. € 50,00)

D'autres dépenses ne sont possibles qu'après l'accord préalable du trésorier national ou régional ou dans des cas exceptionnels, après l'accord de l'Organe d'Administration.

Mentionnez toujours votre nom et numéro de licence, votre fonction dans le comité, votre adresse et numéro de compte en banque

6.1.1.3 *Les factures payées par vous- même:*

faire rédiger la facture à votre propre nom et récupérer, uniquement, par une note de frais personnelle.

6.1.1.4 *Les factures à payer par la F.R.B.B. a.s.b.l.:*

Dans ce cas faire rédiger la facture au nom de

National:
K.B.B.B.v.z.w. - F.R.B.B. a.s.b.l.
Oudesmidstraat 20
1710 Dilbeek
NdE : 0409.579.332



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

Régional:

F.R.B.B. Région

Adresse du trésorier régional.

6.1.1.5 Demandez, **toujours à l'avance**, l'autorisation au trésorier national ou régional en indiquant clairement le but des dépenses et transmettez-les pour paiement à ce dernier.

6.1.1.6 **Tickets de caisse:** à employer le moins possible. Définition exacte de l'article + cachet du commerçant.

6.1.1.7 **ATTENTION:** Demandez toujours **une facture ou un ticket de caisse séparé** concernant les achats pour la F.R.B.B.a.s.b.l. Les factures ou les tickets "mixtes" avec indications: "billard" et "privé" ne seront pas acceptés.

6.1.1.8 Remarques concernant les demandes de remboursements:

6.1.1.8.1 Les notes incomplètement remplies ou avec des pièces justificatives manquantes, seront renvoyées pour régularisation, sans que le paiement soit effectué.

6.1.1.8.2 Les frais non acceptables et, donc, mentionnés à tort, seront automatiquement enlevés.

6.1.1.8.3 Toutes les notes de frais d'une année sportive doivent arriver avant le 20 août chez le trésorier national. Si ce n'est pas le cas, une sanction administrative, s'élevant à 20 % du montant de la note de frais en question, sera mise en compte, par date de limite dépassée.

Chaque région désigne elle-même la date limite pour les notes de frais régionales.

6.1.1.8.4 Les versements seront, uniquement, effectués sur un compte en banque.

6.2 Explication des différentes rubriques

6.2.1 Timbres postaux: Le montant total des timbres postaux
Un récépissé de la poste est obligatoire

6.2.2 Téléphone et fax:
Indiquez le nombre de communications téléphoniques et / ou unités, ainsi que la période concernée.
Une copie de votre facture de téléphone est nécessaire pour être remboursé.
Calcul: nombre d'unités x prix du jour x 1.21 (T.V.A.)

6.2.3 Achats "Bureau" et "Administration" : (maximum € 125,00)
Justifiez toujours ces dépenses avec une **facture** ou un **ticket de caisse**.
Si elles dépassent les € 125,00: contactez d'abord le trésorier national ou régional selon le destinataire de la note de frais.

6.2.4 Divers: (maximum € 50,00)
Mentionnez, ici, vos achats qui ne se rapportent pas aux rubriques précédentes, par exemple : "fleurs", "médailles", "frais de réception", etc. Ici, aussi, **une facture est toujours exigée**.
Si elles dépassent les € 50,00: contactez d'abord le trésorier national ou régional selon le destinataire de la note de frais.

6.3 Frais de déplacement:

6.3.1 Tous les déplacements, pour les réunions aussi bien nationales (membres de l'Organe d'Administration, du Comité Directeur, des Commissions Nationales) que régionales (membres des comités régionaux), seront remboursés, exclusivement, sur base de la liste de présence. (Minimum de 10 km de déplacement au **total**)



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

- 6.3.2 Un responsable régional, un arbitre, qui n'habite pas la région qu'il représente, ne peut percevoir ses frais kilométriques de son domicile au lieu de manifestation de sa région, seul les kilomètres à partir de la "frontière régionale" doivent être comptés. Ceci est également valable pour le responsable régional n'habitant pas sa région vers les réunions nationales.
- 6.3.3 Les déplacements des joueurs délégués à des championnats internationaux seront remboursés voir conditions art.2.6.3 à 2.6.4.
- 6.3.4 Le remboursement ne se rapporte qu'aux frais réels et individuels de chaque participant aux réunions. Par exemple: déplacement commun avec un véhicule donne droit au remboursement du chauffeur, propriétaire du véhicule utilisé. Déplacement en train à tarif réduit: les frais réels sont remboursés.
- 6.3.5 La liste des présences sera signée par chacun des participants, complétée des frais réels de déplacement par ceux qui y ont droit. Cette liste est envoyée au trésorier national ou régional.
- 6.3.6 Les remboursements seront versés deux fois par an.
- 6.3.7 Les déplacements vers des congrès, colloques ou réunions d'intérêt national comme le C.O.I.B., les Ministères ou autres ne peuvent être remboursés qu'au(x) délégué(s) désigné(s) par l'Organe d'Administration avec une note de frais individuelle.
- 6.3.8 En aucun cas, des frais de déplacement, pour des réunions, ne peuvent figurer sur une note de frais individuelle.
- 6.3.9 Parking: seulement pour des réunions nationales et avec un justificatif.

6.4 Investissements: (achat de matériel)

Uniquement après l'accord écrit de l'Organe d'Administration.

L'Organe d'Administration peut décider de reporter l'achat si le budget ne permet pas la dépense.

6.5 Economat de la F.R.B.B.:

La F.R.B.B. a créé un économat, dans l'optique de diminuer les frais, en centralisant l'achat des articles suivants

	prix €	par
Livrets de match et feuillets récapitulatifs de rencontres (pré-carboné) 50 sets de 3 pages, par livret	5,00	livret
Cravates de la FRBB grise, nouveau modèle	3,00	pièce
Insignes d'Honneur (or) régionaux	3,00	pièce

Responsable: Trésorier national.

Groupez vos commandes au maximum et faites-les, de préférence, par écrit.

Toutes les commandes seront réclamées à la Région, le District, le club ou autre destinataire. Nous essayerons de diffuser les objets commandés lors des réunions mensuelles du Comité Directeur ou de la Commission sportive.



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

7 Informations pour le trésorier régional

7.1 Décomptes avec les clubs:

FACTURATION:

Date d'échéance pour toutes ces factures: 1 mois après date de facturation.

Non payées à la date d'échéance mentionnée ci-dessus: lettre de rappel + € 10,00 de frais administratifs

En cas de mise en demeure: montant de base + 10% avec un minimum de € 25,00 + € 10,00 de frais administratifs

Non payées 14 jours après la mise en demeure: suspension immédiate jusqu'à réception du paiement.

Tous les paiements doivent être effectués au numéro de compte national :

BBAN 230 - 0040270 – 35

IBAN BE57 2300 0402 7035

BIC GEBABEBB

K.B.B.B.vzw – F.R.B.B.asbl

Oudesmidsestraat 20

1700 DILBEEK

NdE 0409.579.332

Suivi des paiements de clubs:

Le trésorier national suit, quotidiennement, les paiements et avise les trésoriers régionaux des cotisations non payées et, éventuellement, des amendes non payées.

7.2 Tournois:

Les contributions, pour la participation aux tournois, peuvent rester dans la région, l'encaissement étant strictement un poste régional.

7.3 Règlements des frais "sport "

7.3.1 Le trésorier régional est responsable :

7.3.1.1 Du contrôle et du remboursement des notes de frais "sport" Seniors et "Jeunesse" régionales.

7.3.1.2 Après paiement, il envoie tous les frais SPORT, à partir des finales régionales, dûment complétés et signés par tous les concernés, avec un bordereau récapitulatif (formulaire 10) au trésorier national.

7.3.1.3 Celui-ci reversera le montant à la région afin que la provision soit maintenue à niveau.

7.3.1.4 Ces notes de frais ne reprennent pas les frais de direction sportive ni de déplacement puisque ceux-ci sont à charge de la région.

7.3.2 Le coordinateur responsable national de la Jeunesse a la charge :

7.3.2.1 Du contrôle et du remboursement des notes de frais de la Jeunesse et Juniors au niveau national.

7.3.2.2 Du contrôle et du remboursement des notes de frais des trophées désignés aux finales régionales et les leçons de la jeunesse.

7.3.2.3 Le montant disponible à cet effet, sera fixé, annuellement, par la C.N.J. et dépendra du montant prévu dans le budget.



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

8 Remarques

- Seuls les formulaires de la version la plus récente (avec l'année sportive en cours pré-imprimée) peuvent être utilisés.
- Les formulaires incomplets seront renvoyés pour régularisation.
- Des signatures manquantes entraînent le risque que le remboursement soit refusé. Dans ce cas, la région est, elle-même, responsable du paiement.
- Les provisions de fonctionnement, attribuées à la Jeunesse, restent la propriété de la caisse nationale et ne peuvent servir à d'autres buts.



KBBB vzw - FRBB asbl

VADEMECUM FINANCES

Zetel/Siège:

Koninklijke Belgische Biljartbond
vzw
Fédération Royale Belge de Billard
asbl
Oudesmidsestraat 20
1710 DILBEEK
Ondernemingsnummer : 0409.579.332

9 Adresses Utiles

Siège: Oudesmidsestraat, 20 à 1700 DILBEEK

Trésorier national :

Docquier Françoise 96/1 rue Ferrer 4100 Seraing

Gsm : 0496 10 73 42 - e-mail : frbb.kbbb.finances@gmail.com

VADEMECUM FINANCES: Ces changements prennent effet au 01-09-25 (saison 2025-2026)